

Écrosnes

Lettre d'informations

Chers administrés,

Une nouvelle présentation pour vous tenir informés des événements passés ou à venir à Écrosnes. Dans cette page périodique, que nous essaierons de réaliser le plus souvent possible, nous vous informerons de la vie de notre commune.

L'assainissement

Les travaux vont commencer le 15 juin 2009.

Lotissement du Fief : du 15 juin au 24 juillet 2009. La rue devrait être barrée avec accès aux riverains le soir.

Rue de Chartres : du 6 au 23 juillet 2009.



La circulation des véhicules se fera en alternat

Rue du Moulin à Vent : du 6 au 31 juillet. Renforcement du réseau d'eau potable . La rue est en sens unique, donc pas d'alternat mais une perturbation de la circulation. Il sera préférable d'emprunter la rue du Creuset pour les non riverains.

Prochaines manifestations

Concert de l'Académie de la Chapelle Royale de Dreux

- Dimanche 28 juin à 17H30 -

Concert de musique classique musique de chambre, symphonique, musique lyrique ou opéra, de Monteverdi à nos jours (entrée gratuite).

Dans le cadre des scènes Euréliennes, ce concert de musique aura lieu à l'église d'Écrosnes, il est offert par le Conseil Général.

Fête Nationale

- Lundi 13 juillet au soir -

Cette année, nous organisons une soirée Antillaise avec le groupe **Tropic-Ka de Chartres**.

18H00 : initiation à la danse et aux percussions suivie d'un buffet Antillais. Une information plus précise sera distribuée dans quelques jours. Feu d'artifice avec effets pyrotechniques Bal populaire, musique antillaise et autres valse, madison, etc. Tout le monde pourra danser.

Informations diverses

Passeports

Depuis le 26 mai, les passeports doivent être biométriques, en conséquence la commune ne peut plus instruire les dossiers de demandes. Il faut se rendre dans une commune équipée du matériel spécifique pour enregistrer vos empreintes et vos photos.

17 communes d'Eure-et-Loir sont pourvues du dispositif, les plus proches sont : Auneau, Chartres, Lucé, Maintenon, Nogent-le-Roi. Vous pouvez également vous rendre à Rambouillet.

Attention !!! Il est fortement conseillé de téléphoner avant pour savoir s'ils peuvent vous recevoir, certaines machines ne sont pas encore opérationnelles. Renseignements complémentaires en mairie.

Informations diverses (suite)



Nuisances sonores

Il vous est rappelé que la circulaire préfectorale sur le bruit stipule que l'utilisation des engins à moteur thermique est tolérée le **dimanche et les jours fériés de 10 à 12 H**, mais interdite l'après-midi. Même si les quads, motocyclettes et autres petites motos ne sont pas concernés par cette circulaire, les propriétaires de ces types de véhicules doivent être bien conscients de la gêne parfois occasionnée pour leurs voisins.



Trottoirs

La communauté de communes va faire l'acquisition d'une balayeuse.

L'appel d'offres est en cours. On devrait l'avoir dès le mois de juillet. Pour une efficacité optimum, il serait souhaitable de «dégrossir» le nettoyage de votre caniveau, afin que la machine ne soit pas pleine trop rapidement. Vous pourrez en profiter pour nettoyer le trottoir devant chez vous.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la permanence des élus le jeudi soir ou le samedi matin.



Tri sélectif

Une nouvelle signalétique sera fournie afin de permettre une meilleure utilisation de nos poubelles bleues/vertes.

Rappel : dans ces poubelles on peut mettre les emballages en carton, plastique, métaux (boîtes de conserves), papier et magazines. **Ne pas mettre les enveloppes à fenêtre.**

Si vous ne savez pas, préférez la poubelle classique car un mauvais tri pollue toute la benne de ramassage qui part à la déchetterie et doit retourner à l'incinérateur en cas d'erreur. **Donc la commune paie deux trajets. Les charges du syndicat dépendent des ressources communales, donc nos impôts.**



Déchets verts

Rappel. Nous trouvons encore des **sacs en plastique** dans les bacs et c'est le même problème que pour le tri sélectif, cela coûte deux fois plus cher. Nous comptons sur votre rigueur et votre civisme.

*Madame le maire et
le Conseil municipal*